

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DJS 196 Subvention (15.000 euros) à la Fédération Française d'Escrime pour l'organisation des éditions 2013 du Challenge International de Paris et du Challenge Réseau Ferré de France - Trophée Monal.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française d'Escrime ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à la Fédération Française d'Escrime (D02589/2013_04841), 36, avenue du Général de Gaulle à Bagnolet (93170) au titre des éditions 2013 du Challenge International de Paris et du Challenge Réseau Ferré de France - Trophée Monal organisées respectivement à la Halle Carpentier (13 e) et au stade Pierre de Coubertin (16e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, VF88003, Mission 521 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement.